

AFFAIRE N° 15

MAINTIEN de SECOURS alloués aux anciens employés de la
Commune de St-Denis pour l'année 1954.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 6 Janvier 1954

Mesdames,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander conformément à la circulaire préfectorale n° 1125 II/2 du 30 Octobre 1953 de bien vouloir maintenir pour l'année 1954, le secours alloué aux anciens employés municipaux de Saint-Denis non bénéficiaires d'une pension de retraite, ainsi qu'à leur veuve ou orphelins.

Le crédit est prévu à cet effet au chapitre XXV article 4 du budget primitif en cours.

Voici la liste actuelle des bénéficiaires de secours communaux:

	Secours initial	Majorat. 25 % Dél. CM. du 26 Nov. 1948 appr. le 1/2/49	Majorat. 100 % Dél. CM. du 9 Juin 1950 app. le 1er/7/50
LEDEME Georges	6.750.-	8.437.-	16.874.-
HOARAU Valentine	6.750.-	8.437.-	16.874.-
Mme ERIMA Antoine	844.-	1.055.-	2.110.-
Mme DORVAL Henri	2.250.-	2.812.-	5.624.-
APAVOU Augustin	3.374.-	4.217.-	8.434.-
TURPIN Just	1.687.-	2.108.-	4.216.-
Mineurs RONCERAY	10.125.-	12.656.-	25.312.-
Mme RUBEGUE	1.687.-	2.108.-	4.216.-
Mme ROBERT Edmond	1.687.-	2.108.-	4.216.-
Mme GRENIER Jules	844.-	1.055.-	2.110.-
Mme FONTAINE Maxime	6.750.-	8.437.-	16.874.-
Mme MELANIE Joseph	1.125.-	1.406.-	2.812.-
Mme GRONDIN Philidor	2.812.-	3.515.-	7.030.-
Mme PARCEOT Louis Marie	1.125.-	1.406.-	2.812.-
Mme BODIA	4.500.-	5.625.-	11.250.-
Mineurs DARY	3.000.-	3.750.-	7.500.-
DALLEAU Raphaël	9.840.-	12.300.-	24.600.-
			<hr/> 162.864.-

Le Premier Adjoint ff. de Maire,
Signé: VALLON HOARAU.

Mis aux voix le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.
té./.